



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 372-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES 324-2017

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, greffière,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 372-2019 modifiant le règlement établissant un programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables 324-2017 ;

QUE le règlement 372-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 5 novembre 2019;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 5 novembre 2019.

Stéphanie Paquette
Stéphanie Paquette, M.L.B., D.D.N., OMA
Greffière